



LA MAIRIE DE *La Saulce*

BULLETIN
MUNICIPAL
JANVIER 2019

Chères Saulcetières, chers Saulcetièrs,

La période de fin d'année marque habituellement un moment festif et bienveillant.

Malheureusement cette année s'est avérée tout autre avec de nombreux mouvements sociaux qui ont émaillé notre pays dégénéralant tristement par endroits en affrontements violents avec les forces de l'ordre sans compter leurs impacts négatifs sur l'activité économique ainsi que l'attractivité de notre pays.

Néanmoins, les revendications auront conduit le Président et son gouvernement à adopter des mesures relevant d'une politique budgétaire expansionniste qui permettront d'apporter un soutien au pouvoir d'achat de nos concitoyens les plus modestes.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que l'impératif de réduction de la dépense publique est nécessaire pour protéger les générations futures. Cette situation représente une équation complexe pour le gouvernement. Il doit la résoudre en plaçant l'équité au cœur de ses réflexions. A défaut, rien ne sera possible.

Concernant l'actualité de notre commune, une épidémie démissionnaire a frappé notre conseil municipal au début du mois de novembre.

En effet, 6 élus ont donné leurs démissions acculant le maire, Albert Gaydon, à abdiquer. Ce dernier devant le couperet imposé par l'organisation de nouvelles élections anticipées qui auraient de fait mis un terme à son mandat.

Si, à titre personnel, je comprends l'exaspération de mes collègues démissionnaires et partage sur le fonds leurs motivations, en revanche, je demeure plus circonspect sur le moment choisi.

Il me semble effectivement que cette action aurait eu plus de sens à mi-mandat, en permettant de conduire une action sur 3 exercices, gage de réalisation de potentiels projets structurants, mais non comme au cas présent à quelques mois du calendrier « normal » des élections municipales françaises fixé au mois de mars 2020.

Mes pensées vont également à nos agents municipaux qui vivent par externalité négative une situation compliquée voire anxiogène.

Nous les remercions pour leur travail et engagement quotidiens au service de notre commune et de ses habitants. Saluons également nos structures associatives et sociales (assos, CCAS, Comité des fêtes...) pour leur implication dans la vie de notre municipalité. Implication que nous illustrons d'ailleurs dans le présent numéro.

Je félicite également chaleureusement l'équipe pédagogique qui œuvre auprès de nos enfants à l'école, les services de secours et les forces de l'ordre pour leur dévouement, ainsi que notre tissu économique local (artisans, agriculteurs, commerçants, chefs d'entreprise, professionnels de santé...)

qui par les produits et services de proximité offerts contribue activement à la qualité de vie de notre village.

Dans ce contexte, avec les élus restants en poste, en coordination avec le staff du secrétariat, nous nous attachons depuis le 04 décembre 2018 à gérer ce que l'on appelle communément les affaires courantes.

A ce titre, j'ai notamment décidé de surseoir au projet du pôle administratif et culturel ne souhaitant pas engager la commune durant cette période sur un projet qui ne recueille pas l'unanimité et qui de plus s'avère budgétairement conséquent.

Autre dossier d'importance, la présence d'un médecin généraliste sur notre territoire communal.

A ce sujet, des contacts ont été initiés, ces derniers pourraient s'avérer fructueux et déboucher prochainement sur l'installation d'un nouveau praticien.

D'autre part, nous allons nous astreindre à organiser rapidement de nouvelles élections dont les dates ont été arrêtées par la Préfecture aux dimanches 03 et 10 février 2019 (en cas de 2nd tour).

A ce titre, vous trouverez à la fin de ce bulletin un mémo relatif aux modalités de vote.

La nouvelle équipe composée de 19 femmes et hommes, qu'il vous incombera de désigner par votre choix démocratiquement exprimé au travers de votre bulletin de vote, aura pour mission de conduire les rênes de notre collectivité pendant un peu plus d'un an.

Je souhaite bonne chance aux prétendants.

En cette période de bonnes résolutions, j'en appelle tant au sens des responsabilités, qu'à la sagesse, qu'à l'honnêteté intellectuelle des candidates et candidats afin que cette campagne se déroule dans un climat apaisé où seul l'intérêt général de notre commune et de ses habitants doit primer dans un esprit républicain. La démagogie, les mensonges et les polémiques stériles n'ont pas leur place dans le débat démocratique et citoyen.

Sur le plan des festivités, nous dérogerons exceptionnellement à notre traditionnelle cérémonie des vœux afin de conserver une parfaite neutralité en cette période de campagne électorale.

Pour conclure, l'ensemble de l'équipe municipale et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour cette année 2019.

*Bien à vous,
Le maire par intérim
Mikaël GARNIER.*



Les agents des services municipaux s'associent à vos élus et vous présentent leurs **meilleurs vœux** pour l'année **2019**

Marché de Noël : Déjà 20 ans et pas une ride !

Le traditionnel marché de Noël, dont la renommée n'est désormais plus à faire, organisé sous l'égide de la dynamique Association Saulcetière Sportive et Culturelle s'est offert un beau succès grâce tant à la diversité qu'à la qualité des produits du terroir et artisanaux mis en valeur par la cinquantaine d'exposants.

A 10 heures, le coup d'envoi était donné.

Les visiteurs pouvaient déambuler entre les nombreux stands joliment décorés découvrant des étalages variés aux produits du terroir : jambon, foie gras, liqueurs, jus de pommes, champagne, chocolats et gâteaux.

Figuré également de nombreuses créations artisanales démontrant un réel savoir-faire : bijoux, tableaux, santons, crèches, plumiers, articles en osier.

Manifestation réussie où chacun retiendra l'excellente organisation et la convivialité entourant cet évènement.



Le Noël des aînés

Le repas de Noël des aînés a été organisé comme à l'accoutumée sous l'égide de notre sympathique CCAS.

Près de 70 de nos aînés ont répondu présent à cet évènement convivial et festif marquant traditionnellement la fin de l'année. La confection des agapes déléguée au Traiteur des Gourmets ainsi que l'animation de l'après-midi confiée au duo Pierre-Luc et Véronique MOINEL ont permis aux convives de passer un agréable moment.

Notre CCAS étant particulièrement prévoyant, à cet effet, celles et ceux de nos aînés qui n'ont pu y assister se verront très prochainement remettre à leur domicile un ballotin de chocolats.

Le Noël des enfants

En ce dernier vendredi de l'année précédent des vacances bien méritées pour nos chères têtes blondes, nos écoliers ont fêté comme il se doit l'approche de Noël.

Savourant un repas élaboré par le traiteur Esmieu et finissant l'après-midi en se déhanchant sur la piste de danse lors de la boum de Noël.

Lors de cette journée récréative chaque enfant a reçu un présent remis par le tant attendu Père Noël.





La messe de Noël

Sous l'impulsion du Père Tran, jeune prêtre dynamique de notre paroisse, la rituelle messe de Noël s'est déroulée à la salle polyvalente. Messe animée en présence des enfants et leurs familles. Très belle cérémonie qui connaît chaque année un vif succès.



Concert de l'Eau vive

La chorale de l'Eau Vive s'est produite comme à l'accoutumée en fin d'année en notre église.

L'union vocale de deux chorales, Little Happy Choir aux accents gospels dirigée par Elisa Mourard et la bien connue chorale L'Eau Vive sous la houlette de Béatrice Gaillard.

Le concert, au répertoire varié, a été parfaitement interprété par les choristes.

Succès garanti auprès de l'auditoire qui s'était massé en nombre en ce dimanche après-midi du 16 décembre.

Cross à la Saulce



Le dimanche 25 novembre avait lieu le troisième cross organisé par l'Association Saulcetièrte Sportive et Culturelle autour du pôle sportif, du gymnase ainsi que sur le stade municipal mis à disposition par la commune en liaison avec le district des Alpes.

Les services techniques ont apporté le matériel indispensable pour l'organisation.

Par une matinée ensoleillée, nos courageux athlètes avec les écoles d'athlétisme, les poussins, les benjamins et les minimes (garçons et filles), se sont affrontés dans un bon état d'esprit sur un parcours conçu par l'entraîneur Jean-Pierre Dervillez, entouré de bénévoles venus prêter leur spontané concours le samedi après-midi et le dimanche matin.

Chaque athlète a reçu une médaille, un goûter, une boisson et des pommes des Hautes-Alpes. Les enfants sont repartis heureux de leur participation. Ces derniers étant aussi la pépinière de futurs talents. A midi, c'était la remise des coupes. Les équipes de La Saulce, en individuel ou en relais se sont brillamment comportées en montant plusieurs reprises sur le podium.



Incivilités

Trop souvent nous avons le regret de constater le dépôt sauvage d'objets divers qui n'ont rien à faire dans les conteneurs urbains à déchets.

Incivisme par négligence, méconnaissance, paresse, j'em'en-foutisme ...



PETIT RAPPEL :

Notre collectivité dispose d'une **déchetterie sise au lieu-dit des Piles autorisée exclusivement pour les particuliers de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance**, (Rond-Point A51) 05130 TALLARD.

HORAIRE D'OUVERTURE :

DU 15 MARS AU 15 NOVEMBRE :

Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi : 9h/12h et 14h/18h
Mardi - Jeudi : 14h/18h

DU 16 NOVEMBRE AU 14 MARS :

Idem ci-dessus mais fermeture à 17h au lieu de 18h

3 bonnes raisons d'utiliser la déchetterie :

- limiter le volume de déchets mis en décharge et ce afin de maîtriser le coût de traitement.
- favoriser le recyclage et la valorisation des déchets par un tri préalable.
- participer à la préservation de l'environnement en déposant les déchets toxiques dans une installation agréée.

JETER OU ABANDONNER VOS DÉCHETS DANS LA RUE PEUT FAIRE L'OBJET D'UNE AMENDE PÉNALE !

Elections Municipales partielles intégrales :

Consécutivement aux diverses démissions au sein du Conseil Municipal en novembre dernier, Madame la Préfète a pris un arrêté n°05-2018-12-19-002 en date du 19 décembre 2018 afin de définir les modalités d'organisation des élections municipales partielles en vue de l'élection de l'ensemble du Conseil Municipal et des Conseillers Communautaires appelés à siéger à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. **En résumé :**

- Dates : le dimanche 03 février 2019 pour le 1^{er} tour et, en cas de second tour, le dimanche 10 février 2019 (art. 1),
- L'élection aura lieu sur la base de la liste électorale arrêtée

le 28 février 2018 (art. 2). Cela implique que les personnes qui se sont inscrites entre le 1^{er} mars 2018 et le 31 décembre 2018 ne pourront pas participer au scrutin.

- Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures (art. 3).
- Si vous souhaitez consulter l'intégralité de cet arrêté préfectoral portant convocation des électeurs pour les élections municipales partielles des 3 et 10 février 2019, il est affiché dans les panneaux municipaux ou consultable sur le site Internet www.lasaulce.fr dans la rubrique « Actualités ».



ELECTIONS : « Mode d'emploi »

> LA PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

Ce dernier votera en votre nom.

Qu'est-ce qu'une procuration ?

Un électeur absent ou empêché peut choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote.

On appelle le « **mandant** » la personne qui ne pourra pas aller voter. Le « **mandataire** » est l'électeur qui vote à sa place.

Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

Établir une procuration est une démarche gratuite.

Où faire établir sa procuration ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration peut varier. Selon la commune où est située son domicile ou son lieu de travail, le mandant doit se rendre :

- dans un commissariat de police ou une gendarmerie (où qu'il soit),
- ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.
- le mandant doit être muni d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (par exemple : passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) et doit se présenter **personnellement**
- auprès des autorités et de remplir le formulaire papier fourni sur place
- ou remplir puis d'imprimer le formulaire disponible sur internet, avant de se rendre auprès des autorités compétentes.

Quelles sont les modalités de vote ?

Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration. C'est au mandant de le prévenir de la procuration.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier, dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

> LE VOTE

L'électeur dans le bureau de vote

L'électeur dans le bureau de vote

Dès l'ouverture du scrutin, l'électeur peut se présenter au bureau de vote qui est indiqué sur sa carte électorale. Le scrutin se déroule de 8 heures à 18 heures.

Pour voter, l'électeur doit être inscrit sur la liste électorale du bureau de vote dans lequel il se présente.

Il doit présenter une pièce d'identité.

Les étapes de l'opération de vote

1. L'électeur se présente à la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes.

Son inscription sur les listes électorales est vérifiée.

Il prend une enveloppe, un bulletin de vote de chaque liste ou candidat.

Il est important qu'il prenne plusieurs bulletins de vote afin de préserver la confidentialité de son choix. L'électeur peut également se rendre au bureau de vote avec les documents électoraux qui lui ont été envoyés à son domicile.

2. L'électeur se rend à l'isoloir.

Le passage par l'isoloir est obligatoire dans tous les cas afin de garantir le caractère secret et personnel du vote.

3. Il se présente devant l'urne où le président du bureau ou son suppléant vérifie son identité en lisant à voix haute la pièce d'identité ou la carte électorale qu'il lui présente.

Le président ou son suppléant constate que l'électeur n'a qu'une enveloppe, mais il ne doit en aucun cas la toucher. L'électeur introduit lui-même l'enveloppe dans l'urne.

4. Il signe alors la liste d'émargement en face de son nom.

La personne chargée de contrôler les émargements se trouve généralement à côté de l'urne afin de faciliter les opérations de vote. La carte de l'électeur ou son attestation sont rendues à leur détenteur après que l'assesseur a apposé un timbre à la date du scrutin sur l'emplacement prévu à cet effet. Ce timbre n'est pas apposé si l'électeur n'a pas présenté sa carte électorale.



Agenda

> Elections municipales :

- Dimanche 03 février 2019 : 1er tour
- Dimanche 10 février 2019 : 2nd tour

> Animations :

- Dimanche 24 février 2019 : Nouvel an chinois organisé par la Paroisse et le Père TRAN au Foyer Familial

ILS SONT NÉS :

- Naomi MOURARD, le 27/09/2018
- Nina MUSOLINO, le 14/11/2018
- Rémi DISDIER DOS SANTOS, le 05/12/2018

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- Noël FRIZON, le 27/10/2018
- Thérèse KULCZAK le 12/12/2018



MAIRIE DE
La Saulce

Le Village - 05110 LA SAULCE
Tél. 04 92 54 20 13 / Fax : 04 92 54 21 41
mairie@lasaulce.fr

Éditeur : Mairie de La Saulce - Dépôt légal n°2001-08
Imprimé par France Impression Gap
Directeur de la publication : Mikaël GARNIER
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Mikaël GARNIER
Photos : élus, employés municipaux, membres du CCAS,
Présidents et membres des associations de La Saulce.



**ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES INTEGRALES
2019**

**JEUNES DE 18 ANS INSCRITS D'OFFICE
ayant eu (ou qui auront) 18 ans entre le 1^{er} mars 2018
et le 02 février 2019)**

Dans le cadre de la réforme des listes électorales et compte tenu des élections municipales des 03 et 10 février 2019, l'INSEE n'est pas en mesure de fournir les inscriptions des jeunes inscrits d'office (ayant eu ou qui auront 18 ans entre le 1^{er} mars 2018 et le 02 février 2019).

Si vous êtes dans ce cas, nous vous conseillons de vérifier votre inscription auprès de la Mairie ou de faire la démarche de venir vous inscrire **avant le 27 janvier 2019**. Pour une inscription, vous devrez vous présenter en personne ou donner pouvoir par écrit à l'un de vos parents : un formulaire sera à remplir, il faudra fournir :

- une carte d'identité en cours de validité,
- un justificatif de domicile,
- une attestation de vos parents stipulant que vous êtes bien domicilié(e) chez eux, leur carte d'identité
- une preuve de la filiation (livret de famille ou votre acte de naissance)

Une permanence exceptionnelle sera assurée le samedi 26 janvier 2019 de 09h00 à 12h00 en Mairie (dernier délai pour s'inscrire).

N'hésitez pas à nous signaler toute situation exceptionnelle par mail : mairie@lasaulce.fr

Fait à La Saulce, le 18 janvier 2019
Le Maire par intérim,
Mikaël GARNIER

